



Distr. LIMITÉE

UNEP (DEPI)/CAR WG.44/INF.3
25 février 2023

Original : Anglais

Sixième Réunion du Comité consultatif scientifique
et technique au Protocole relatif à la Pollution due à
des sources et activités terrestres dans la Région des
Caraïbes

Virtuel, du 1^e février 2023 au 3^e février 2023

ETAT DE LA RATIFICATION DU PROTOCOLE LBS

Cette réunion se tient en télé-conférence. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de réunion par voie électronique et pour téléchargement le cas échéant.

* Le présent document est reproduit sans édition officielle.

**État du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres
(Protocole LBS)**

Pays/État/Territoire	Date de signature	Date de ratification	Entrée en vigueur
Antigua-et-Barbuda		13 juillet 2010	13 août 2010
Bahamas		24 juin 2010	13 août 2010
Barbade	29 juin 2019	29 juin 2019	13 août 2010
Belize		4 février 2008	13 août 2010
Costa Rica	6 octobre 1999		26 mai 2016
République dominicaine	3 août 2000	6 septembre 2012	5 octobre 2012
France	6 octobre 1999	4 mai 2007	13 août 2010
Grenade		5 mars 2012	4 avril 2012
Guyana		14 juillet 2010	13 août 2010
Honduras	18 octobre 2018	18 octobre 2018	18 octobre 2018
Jamaïque		5 novembre 2015	4 décembre 2015
Panama		9 juillet 2003	13 août 2010
Sainte-Lucie		30 janvier 2008	13 août 2010
Trinité-et-Tobago		28 mars 2003	13 août 2010
États-Unis d'Amérique	6 octobre 1999	13 février 2009	13 août 2010

État de ratification du Protocole LBS

La décision 17 fait référence aux efforts déployés
par le Secrétariat pour :

« encourager toutes les Parties non contractantes au Protocole LBS à devenir des parties contractantes dès que possible ; le Secrétariat devrait alors leur fournir des exemples des bénéfices liés à la ratification, notamment les succès obtenus par les Parties contractantes dans la lutte contre la pollution marine due à des sources et activités terrestres »

1. Conformément à la décision 17 citée ci-dessus de la Cinquième réunion des parties contractantes (COP) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes, du **26 juillet 2021**, le Secrétariat de la Convention de Cartagena a organisé deux réunions virtuelles en anglais et en espagnol pour les Parties non contractantes au Protocole LBS au mois de novembre 2021, afin de promouvoir la ratification, d'évaluer le niveau de progrès dans la ratification du Protocole LBS, d'identifier les principaux obstacles à la ratification et le type de soutien qui pourrait être fourni par le Secrétariat de la Convention de Cartagena, les centres d'activités régionaux (CAR) et les réseaux d'activités régionaux (RAR) du LBS, par le biais de programmes, de projets et d'activités en cours (**PNUE (DEPI)/CAR WG.44/INF.4**).
2. Au cours de l'atelier, les participants ont été invités à apporter leurs réponses à 3 questions sur les opportunités et les obstacles à la ratification existant dans leurs pays et les principales parties prenantes à engager. Les questions et les réponses sont indiquées dans les tableaux ci-dessous :

Question n° 1	Réponses	
Quelles sont les opportunités existantes pour promouvoir la ratification ?	1	Un partenariat établi avec le Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) qui a créé d'autres opportunités
	2	Exigence des ODD pour contrôler la pollution
	3	L'assistance du Secrétariat et des CAR
	4	Vers des normes environnementales des Caraïbes

Question n° 2	Réponses	
Quelles sont les principales parties prenantes que nous devons impliquer ?	1	Industrie, tourisme, agriculture, développement de bâtiments, niveau politique et gouvernement
	2	Défenseurs du corail et de la nature
	3	Installations de traitement des eaux usées
	4	Le point de liaison et le ministère responsable

Question 3 : Quels sont les obstacles et les bénéfices de la ratification ?	
1	Un public national mieux informé
2	Pays sélectionné pour participer à un projet régional
3	Adhésion des secteurs qui croient que les changements peuvent avoir une incidence sur leurs résultats financiers
4	Absence d'organisme directeur, de point de liaison ou de champion national dans le pays
5	Capacités de suivi
6	Déchets solides traités selon un processus linéaire
7	Avantage des fonds pour financer les activités de mise en œuvre
8	Argent
9	Les parties prenantes ne comprennent pas les impacts économiques, sociaux et environnementaux de la pollution et n'ont pas de bons outils pour communiquer
10	Une approche ascendante doit avoir lieu dans les pays respectifs. Il faut du temps et des fonds pour que les gens au niveau local adhèrent au programme.

3. Les Gouvernements du Guatemala, du Mexique, du Suriname et de Saint-Christophe-et-Niévès ont reçu un appui technique et des conseils pour les aider à devenir des parties au Protocole LBS. Grâce à cet appui, Saint-Christophe-et-Niévès a préparé et soumis à son Cabinet de ministres une demande de ratification du Protocole LBS. La demande a été approuvée et des efforts sont en cours pour déposer officiellement l'instrument de ratification.